



Comité social de réseau des Directions Départementales Interministérielles (DDI) du

18 mai 2026

Compte Rendu

Qui est ce ?

Le nouveau secrétaire général, M. Stoskopf, n'était pas présent, c'est bien dommage... Il a toutefois prévu de rencontrer chaque organisation syndicale prochainement.

La présidence est donc assurée par la DRH du MI, Madame Bossart-Trignat.

Patati patata

Madame la présidente fait un court et entendu propos préliminaire pour dire que le MI était soucieux du pouvoir d'achat des agents, que le nouveau SG était très attaché aux DDI, etc.

Zebda

Dans sa DL et en séance la **CFDT** montre son mécontentement. Pour nous, la circulaire du 5 mai permettant du télétravail exceptionnel dans cette période de forte hausse des **carburants** arrive tard, très tard...

Le surcoût mensuel en **essence ordinaire** pour un agent habitant à 50 km de sa DDI est de 100 € ce qui n'est pas rien loin de là.

Bernardo

La CFDT met en avant le constat que quelques DDI avaient déjà pris ce type de décision bien avant, mais le MI lui, est resté **muet**, attendant bien sagement qu'une circulaire vienne d'en haut.

Tous les mêmes, tous les mêmes, mais y'en a marre

La **CFDT** dénonce le fait que les **plus précaires** sont souvent les **oubliés** du **télétravail** (les secrétaires, les assistants(es) de contrôle, les contractuel(le)s, etc.) **ne sont pas concernés** par cette circulaire. Pour ces collègues, rien n'est proposé, pas même cette fameuse prime au carburant qui ne concerne que peu de personne en activité, une prime d'affichage est-on tenté de dire.

Des mots toujours des maux

La **présidente** n'apporte **aucune réponse** et n'essaie même pas. Rien ne sera fait pour les oubliés du télétravail, aucune consigne pour demander que les activités télétravaillables soient regroupées sur un ou deux jours consécutifs afin de leur permettre d'économiser des déplacements et donc du pouvoir d'achat.

Non, le MI n'en fera pas plus, comme si ce n'était pas son problème, mais l'est-ce ?

Zèle, zèle, zèle

Cette circulaire qui sera appliquée au bon vouloir des directeurs, la fameuse intelligence locale, pour le télétravail exceptionnel... En revanche, soyons en sûr la partie qui demande de limiter les déplacements professionnels sera appliquée à la lettre et au zèle.

Fort Knox

Le MI présente les projets d'arrêté concernant les élections professionnelles de fin d'année.

La **CFDT** dénonce la nécessité pour les agents de DDI de se munir de leur **numéro de matricule** pour pouvoir voter au CSA local, d'autant plus que celui-ci n'est pas nécessaire pour les CSA ministériels et les CAP.

Le MI a choisi l'**ultra sécurisation** et persiste quitte à perdre des électeurs de DDI en route.

MI chemin

Le MI a entendu notre inquiétude et propose de maintenir le numéro de matricule mais fait un **bout de chemin vers nous**. Il envisage de faire un envoi personnel à chaque agent de ce numéro et/ou de le faire apparaître sur les listes électorales qui seront affichées. Toutefois, il propose de faire le bilan après les élections blanches.

Pour la **CFDT** cela va dans le bon sens mais comme cela reste des intentions, nous décidons de nous **abstenir** sur le projet d'**arrêté** concernant l'**organisation des élections**.

A voté

Concernant le projet d'**arrêté** instituant des **CSA** et des **Formations Spécialisées** dans **chaque DDI**, **même celles dont l'effectif est inférieur à 200**, la **CFDT** a voté pour.

GPX

Le **budget 354** partie **DDI** nous est présenté tout en nous disant qu'il est inexploitable car un certain nombre de dépenses sont **intraçables**.

Pour rappel le BOP 354 regroupe notamment les moyens des préfectures, sous-préfectures, SGAR, SGCD, préfecture de police des Bouches du Rhône notamment et des DDI.

Tous ces budgets fusionnent dans une sorte de tirelire géante à partir de laquelle le MI redistribue aux préfectures, SGCD, DDI, etc. renforçant inexorablement le pouvoir des préfets, y compris sur le quotidien de tous les agents, même hors MI...

Qui veut gagner des millions

Pour la CFDT, cette présentation est nécessaire car on y voit, malgré tout, des tendances.

Ainsi le budget global alloué au 354 est en légère augmentation alors que la part consacrée aux moyens des DDI est en baisse...

Nous remarquons également que la partie consacrée au fonctionnement courant des DDI diminue nettement et celle consacrée aux investissements immobiliers (à la densification grosso modo) double.

Même si un certain nombre de dépenses sont mutualisées et rend les chiffres difficilement lisibles, ces chiffres confirment la dégradation du quotidien des agents en DDI (Défauts de déplacements, équipements, formations, entretien des locaux...)

CSL c'est sensas ?

Pas vraiment, en effet seul **un tiers des départements ont mis en place des comités de suivi locaux**.

C'était pourtant demandé aux préfets de département dans la note de gouvernance de fin 2024.

Le MI rappelle, murmure... L'intelligence locale fait, ou pas...

Pour la CFDT ces comités ont leur place, en complément des CSA locaux pour parler des questions transversales, comme les SGCD et leur contrat de service, la stratégie immobilière, les moyens budgétaires, etc.

Top chef

Certes, parfois ce sont les OS qui ne sont pas demandeuses, ce qui pose question sur le dialogue social, ce que peuvent en attendre les élus et le temps qu'ils peuvent y consacrer mais parfois c'est le préfet qui refuse la mise en place... malgré la demande des OS et du MI. C'est qui qui décide, c'est qui le chef ?

Parfois ce sont les directeurs qui freinent craignant d'être dépossédés du dialogue social... mais dans le cas présent ces réunions sont pour l'information des représentants du personnel, afin de suivre si cela fonctionne ou pas. Ce n'est pas aux directeurs de décider de leur bien-fondé ! Appliquez la note de gouvernance s'il vous plait !

Enfin, l'information est jugée trop descendante, c'est donc aux préfets de faire en sorte que ces réunions soient des réunions d'échange et non de longues présentations. **Le MI va rappeler l'intérêt et le rôle de cet outil aux départements.**

VI nations

Le **Reset Brexit**, c'est à dire la fin des contrôles d'inspections sanitaires et phytosanitaires aux frontières avec le Royaume Uni est le dernier point à l'ordre du jour.

Cela concerne la fermeture des sites et la **fin des missions de 335 agents** (191 titulaires et 144 contractuels dont 63 CDI).

La CFDT demande que l'arrêté de restructuration soit appliqué sur la durée maximale possible, c'est à dire 3 ans.

Ce Reset pose de nombreuses questions notamment liées à ces fermetures, à la fin de contrats de 81 CDD, à la nécessité pour 254 agents de retrouver un poste qui correspond à leurs compétences et géographiquement compatibles avec leur vie familiale, aux « embouteillages » possibles sur un certain nombre de postes en DDI... La **CFDT** évoque la situation très inconfortable des agents recrutés via un concours à affectation locale (CNAL), dont certains sont actuellement en formation, et qui se verront très probablement proposer des postes loin de la fameuse affectation locale.

La CFDT et notamment vos représentants au MAASA, agit dans les CSA ministériels et groupes de travail pour défendre les agents concernés. Notre organisation syndicale aura pour priorité le respect de leurs droits ainsi qu'un traitement des dossiers individuels à la hauteur de leur engagement depuis la mise en œuvre du Brexit, en 2019.

A part ça ?

L'intelligence locale est encore la notion derrière laquelle le MI se cache pour dire que ce n'est pas leur faute. Eux ils veulent mais ils font confiance aux préfets, si ces derniers ne veulent pas c'est qu'ils doivent avoir leurs raisons. Ainsi pas de comité de suivi local, du télétravail exceptionnel mis en place ou pas, etc.